



# Guide de la rentrée scolaire 2023-2024



## Les inscriptions scolaires

Si votre enfant entre en maternelle en septembre ou qu'il change d'école suite à un déménagement, il vous faudra l'inscrire à l'école. Deux solutions s'offrent à vous pour effectuer la première démarche d'inscription scolaire :



remplissez le dossier en ligne sur

**NANTES**  **SERVICES.FR**

rubrique éducation-périscolaire

ou



avec un agent du service accueil scolaire et périscolaire de la Ville de Nantes après avoir pris rendez-vous au 02 40 41 94 42

**Si votre enfant est déjà inscrit à l'école et que vous ne changez pas d'adresse, aucune démarche ne sera à effectuer : les réinscriptions sont automatiques.**

### LES DOCUMENTS À FOURNIR

- une copie de votre livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de votre enfant
- une attestation d'assurance habitation de moins de 3 mois (hors locaux professionnels) précisant votre adresse ou votre dernière quittance de loyer du bailleur social ou votre compromis de vente après délai de rétractation de 10 jours
- si vous êtes hébergé : une attestation de responsabilité civile vie privée à votre nom et à l'adresse de la personne qui vous héberge, l'attestation d'hébergement sur l'honneur remplie par la personne qui vous héberge, une copie de sa pièce d'identité et de son attestation d'assurance habitation de moins de 3 mois
- si vous êtes allocataire de la CAF Loire-Atlantique : votre numéro d'allocataire
- si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre école : un certificat de radiation de cette école
- si vous êtes divorcé ou séparé : le jugement ou à défaut une attestation sur l'honneur signée des deux parents précisant l'autorité parentale et le mode de garde mis en place pour votre enfant

### FINALISATION DE L'ADMISSION

Une fois votre demande d'inscription acceptée, vous recevrez un certificat par courrier. **Il vous faudra alors contacter la direction de l'école pour finaliser la démarche d'inscription.**

### CONNAÎTRE VOTRE ÉCOLE DE RATTACHEMENT

**Selon le principe de la carte scolaire, votre enfant est rattaché à une école précise déterminée par votre adresse.**

Pour connaître votre école de rattachement, rendez-vous sur

**NANTES**  **SERVICES.FR**

rubrique éducation-périscolaire ou téléphonez à AlloNantes au **02 40 41 9000**.

### LES FILIÈRES SPÉCIFIQUES

Plusieurs écoles nantaises proposent des filières spécifiques :

- section internationale américaine à Anatole de Monzie.
- cycle franco-allemand à Linot et à Louis Pergaud.
- classes bilingues français-breton aux Batignolles, aux Marsauderies et à Camille Claudel. Un projet de filière est en cours pour la rentrée 2023 à Leloup-Bouhier.
- pédagogie Freinet à Ange-Guépin.
- les classes à horaires aménagés musique

Si vous êtes intéressé par une classe à horaires aménagés musique, renseignez-vous auprès du Conservatoire de Nantes, pour les autres filières, contactez directement l'école concernée.

# Les accueils périscolaires

Sur le temps scolaire, vos enfants sont pris en charge par l'Éducation nationale. En complément, la Ville de Nantes vous propose d'accueillir vos enfants, le matin avant la classe, sur la pause du midi et le soir après la classe de façon ponctuelle ou régulière.

**La Ville a confié à Léo Lagrange Ouest (LLO) la gestion et l'animation des accueils périscolaires des écoles publiques nantaises.**

## L'ACCUEIL DU MATIN

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

L'accueil périscolaire du matin débute **une heure avant l'ouverture de l'école**. Vous pouvez y déposer votre enfant à tout moment. Les animateurs proposent des activités calmes et des jeux d'éveil : lecture, dessin, jeux de société... En fonction de son heure d'arrivée, votre enfant peut bénéficier d'un petit déjeuner.

## L'ACCUEIL DU MIDI

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

L'accueil du midi comprend **le repas à la cantine**, des **activités éducatives** et pour les plus petits, un **temps de sieste**.

## L'ACCUEIL DU MERCREDI MIDI

L'accueil gratuit du **mercredi midi** dure une demi-heure après la classe et ne comporte pas de restauration. Les enfants inscrits aux accueils de loisirs du mercredi sont pris en charge dès la fin de la classe par les animateurs.



## L'ACCUEIL DU SOIR

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

L'accueil périscolaire du soir se déroule de la fin de la classe à 18h30.

Il est gratuit jusqu'à 16h30 puis payant. L'heure de 16h30 à 17h30 est dédiée à la pratique d'activités de découverte. Les départs des enfants ne sont donc pas possibles pendant ce créneau afin de permettre l'organisation d'une activité de qualité et ininterrompue. À partir de 17h30, vous pouvez venir chercher votre enfant quand vous le souhaitez.

**En maternelle**, à partir de 16h30, l'accueil est organisé en deux temps :

- un **temps de détente et de goûter** (à fournir par vos soins),
- puis un **temps d'activités** individuelles ou collectives (jeux, histoires...).

**En élémentaire**, l'accueil est adapté à chaque école selon les besoins des enfants, les effectifs et les locaux. Il est aménagé autour de trois temps :

- un **temps de détente et de goûter** (à fournir par vos soins) ;
- de 16h30 à 17h30 : un **temps d'activités éducatives**.
- à partir de 17h30 : un **temps de travail personnel** (devoirs...).

## L'ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Si vous êtes parent d'un enfant à besoins éducatifs particuliers (en situation de handicap par exemple), prenez contact avec le directeur de l'accueil périscolaire de votre école pour définir un projet d'accueil personnalisé.

## MODALITÉ D'UTILISATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Une fois inscrit à l'école, votre enfant peut fréquenter les accueils périscolaires de manière ponctuelle ou régulière. Chaque année, il vous faudra remplir une fiche de renseignement remise par Léo Lagrange Ouest.

La fréquentation des accueils se fait sans réservation préalable. Chaque matin, vous devez indiquer à l'enseignant ou à l'animateur si votre enfant reste à l'accueil du midi ou du soir (y compris à l'accueil gratuit du mercredi midi).

Si vous n'avez rien précisé, il ne pourra pas être accueilli.

## LES TARIFS

Les tarifs périscolaires sont valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et varient en fonction de votre quotient familial. Ils sont identiques quelle que soit la durée d'utilisation du service.

En 2023, les tarifs des accueils du matin et du soir sont compris entre 0,37 € et 3,34 € par accueil, par enfant et par jour.

Le tarif de l'accueil du midi inclut le repas et l'encadrement des enfants. Il est compris entre 0,85 € et 6,66 € par enfant et par jour.

## LA FACTURATION

Si les services de la Ville n'ont pas connaissance de votre numéro d'allocataire au moment où vous inscrivez votre enfant à l'école, vous recevrez un dossier tarifaire à compléter en août.

Nous vous conseillons de compléter ce dossier même si votre enfant ne fréquente pas les accueils périscolaires dans l'immédiat.

Si votre situation familiale évolue en cours d'année (séparation, licenciement, maladie grave, décès, arrivée d'un enfant) prévenez la CAF qui recalculera votre quotient familial. Vous devrez ensuite communiquer votre nouveau quotient à : [accueil.periscolaire@mairie-nantes.fr](mailto:accueil.periscolaire@mairie-nantes.fr)

Vous recevez une facture tous les deux mois établie selon la fréquentation des accueils périscolaires par votre enfant.

Sauf pour la première facture qui est envoyée au mois de décembre.



### Astuce !

Pour connaître vos tarifs, rendez-vous sur le simulateur de

**NANTES e SERVICES.FR**

rubrique éducation-périscolaire.



# La restauration scolaire

**La Ville de Nantes agit en faveur d'une alimentation saine et responsable. Tous les repas de la cantine sont donc conçus par une diététicienne dans le respect des besoins nutritionnels des enfants.**

Chaque semaine, 2 menus végétariens sont servis à l'ensemble des enfants.

Pour les autres jours de la semaine, une option sans viande est proposée aux parents qui ne souhaitent pas que leur enfant mange de viande.

L'option sera à choisir au moment où vous remplirez la fiche de renseignement périscolaire distribuée par Léo Lagrange Ouest.

**Pour lutter contre le gaspillage du papier, votre enfant devra apporter une serviette en tissu chaque semaine dans une pochette ou une trousse.**

## LES RÉGIMES SPÉCIFIQUES

Des repas de substitution peuvent être servis aux enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de pathologies comme le diabète, sans surcoût.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, contactez le pôle santé globale de l'enfant au : 02 40 41 90 39.



### Astuce !

Les repas des cantines sont consultables sur [metropole.nantes.fr/cantines](http://metropole.nantes.fr/cantines)  
Et dans l'application Nantes métropole dans ma Poche.

**89**  
restaurants  
scolaires



**2** repas végétariens  
par semaine  
pour tous les enfants



**7** écoliers **sur 10**  
déjeunent à la cantine



**40 %**  
de produits  
bio



**15 000**  
repas servis  
par jour en  
moyenne



**16 %**  
de produits  
locaux



**5,8**  
**tonnes**  
de serviettes  
en papier en  
moins avec la  
généralisation  
des serviettes  
en tissu



**5** commissions de  
restauration par an réunissant  
enfants et professionnels pour  
échanger sur les repas  
servis à la cantine



# Les accueils de loisirs des mercredis et des vacances

La Ville de Nantes a confié à l'Accoord la gestion des accueils de loisirs du mercredi et des vacances ainsi que des séjours.

## L'ACCUEIL DU MERCREDI

L'accueil de loisirs du mercredi débute après la classe et se termine à 17h30. Il comprend le transport jusqu'à l'accueil de loisirs (lorsque celui-ci n'est pas situé dans les bâtiments de l'école), le repas du midi, un temps de sieste pour les plus petits, des activités et le goûter. Un accueil du soir peut être proposé en complément de 17h30 à 18h30.

Votre enfant est accueilli dans le centre de loisirs rattaché à son école.

## LES ACCUEILS DES VACANCES

Des accueils de loisirs sont proposés à chaque période de vacances scolaires. Ils se déroulent du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Vous pouvez y inscrire votre enfant pour toute une semaine ou uniquement pour quelques jours.

Tous les centres vous proposent un accueil complémentaire de 17h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Certains centres vous proposent en plus un accueil dès 7h30.

**Pendant les vacances, vous pouvez inscrire votre enfant à l'accueil de votre choix.**

## LES CENTRES GRAND AIR

Des accueils de loisirs Grand Air sont également proposés par l'Accoord. Ces centres, situés à proximité de Nantes, permettent aux enfants de profiter d'activités en pleine nature. Dès que les conditions le permettent, les équipes d'animation proposent des activités en extérieur, rythmées par du sport et des jeux coopératifs.

## LES SÉJOURS

Destinés à tous les jeunes âgés de 4 à 15 ans, les séjours permettent de tester de nouvelles activités. En bord de mer, en forêt ou encore à la montagne, la durée d'un séjour varie entre 3 et 15 jours selon l'âge.



## LES MODALITÉS D'UTILISATION

Pour pouvoir inscrire votre enfant aux accueils de loisirs, il faudra tout d'abord créer un numéro de dossier famille dans le centre Accoord le plus proche de chez vous.

Si votre enfant a une allergie, une maladie chronique ou qu'il est en situation de handicap, un projet d'accueil personnalisé (PAI) sera à compléter et à retourner à l'Accoord.

Vous pourrez le télécharger lors de la constitution de votre dossier.

Une fois votre numéro de dossier famille Accoord obtenu, vous pourrez créer votre dossier sur

**NANTES**  **SERVICES.FR**

rubrique accueils de loisirs Accoord. En cas de difficultés pour renseigner votre dossier en ligne, contactez l'Accoord.

Pour les accueils du mercredi, les réservations sont ouvertes au mois de juin pour toute l'année scolaire suivante, pour les accueils des vacances, elles sont ouvertes un mois avant.

Les inscriptions pour les accueils de loisirs du mercredi restent néanmoins accessibles en ligne, tout au long de l'année scolaire. Vous pouvez ainsi réserver des places qui ont été libérées.

Si vous êtes déjà connus des services de l'Accoord, vous recevrez un email avant chaque période d'inscription pour vous en préciser les dates.

D'autres accueils de loisirs existent à Nantes comme Loisirs Pluriels, Regart's, Mom'Nantes, Les petits débrouillards, Corto Loisirs, etc. Vous pouvez en trouver quelques exemples sur [metropole.nantes.fr](http://metropole.nantes.fr)

Retrouvez les coordonnées de votre centre Accoord sur [www.accoord.fr](http://www.accoord.fr) ou auprès du siège au **02 40 74 02 52**.

## LES TARIFS

Les tarifs des accueils de loisirs du mercredi sont valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et varient en fonction de votre quotient familial.

Le tarif 2023 d'un après-midi en accueil de loisirs du mercredi avec repas est compris entre 1,93 € et 15,40 €.

Pour un accueil complémentaire de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30, il faudra compter entre 0,39 € et 3,20 € par accueil, par jour et par enfant.

Le tarif 2023 d'une journée en accueil de loisirs des vacances varie entre 2,77 € et 23,89 €.

Vous recevez une facture de l'Accoord tous les mois établie selon la fréquentation des accueils de loisirs par votre enfant.



**Astuce !**  
Pour connaître vos tarifs, rendez-vous sur : [www.accoord.fr/simulateur](http://www.accoord.fr/simulateur)



# Une journée type à l'école

La Ville de Nantes a défini un cadre pédagogique commun, respectueux du rythme de l'enfant, afin que chaque école puisse établir ses horaires.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent varier de quelques minutes d'une école à l'autre en fonction des projets pédagogiques et de particularités :

- la classe commence au plus tôt à 8h45.
- le matin, une récréation de 30 minutes est proposée aux maternelles et 15 minutes pour les élémentaires
- la pause du midi dure au moins 2h.
- la classe se termine le soir au plus tôt à 16h.
- la classe se termine au plus tôt à 12h le mercredi midi.



## Astuce !

Retrouvez fin août, les horaires de votre école sur [metropole.nantes.fr](http://metropole.nantes.fr)

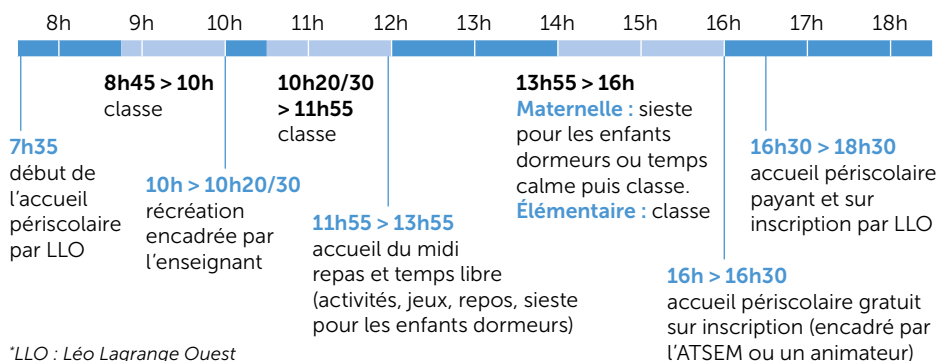
## LA CHARTE MATERNELLE

La charte maternelle a vu le jour à la rentrée 2022.

Elle vient préciser les rôles des professionnels qui accueillent les enfants sur les temps scolaires, périscolaires et dans les accueils de loisirs.

Elle est le fruit d'une démarche de plusieurs mois rassemblant des représentants de la communauté éducative.

Distribuée à l'ensemble des professionnels, elle peut être consultée sur : [metropole.nantes.fr](http://metropole.nantes.fr)



\*LLO : Léo Lagrange Ouest

À Nantes, la semaine d'école est de 4,5 jours : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.



# Les professionnels

De nombreux professionnels interviennent tout au long de la journée à l'école. Découvrez le rôle de chacun.

## PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Les directeurs-directrices d'école** sont responsables du bon fonctionnement de l'école, de l'accueil des élèves, des relations avec les parents, de l'animation de l'équipe pédagogique sur le temps scolaire.

**Les enseignants-enseignantes** : responsables de leur classe, en charge des enseignements, ils décident des activités pédagogiques.

**Les AESH** accompagnent les enfants en situation de handicap dans leur quotidien, leurs apprentissages et leur socialisation lors des temps de classe.

## PERSONNELS DE LA VILLE DE NANTES

**Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés en école Maternelle)** aident les enseignants à l'école maternelle par la mise en œuvre des activités pédagogiques, accompagnent les enfants dans leur quotidien (habillage, déshabillage, hygiène, passage au toilettes, change, premiers soins infirmiers), aident à la préparation, au rangement et au nettoyage du matériel.

**Les agents de restauration** : les AER (Agents d'Entretien et de Restauration), ATR (Agents Techniques de Restauration) préparent les repas et la salle de restauration où ils accueillent et accompagnent les enfants.

**Les concierges** présents dans les écoles élémentaires, assurent le bon fonctionnement de l'école par l'accueil des enfants et des professionnels, la réception des livraisons, le nettoyage des locaux, et les petits travaux d'entretien.

**Les responsables de site** organisent, dirigent et contrôlent au quotidien, l'entretien des locaux, la restauration et contribuent à la mise en œuvre de la politique éducative. Ils encadrent l'ensemble des agents municipaux travaillant sur le site.

## PERSONNELS D'ANIMATION DE LÉO LAGRANGE OUEST ET DE L'ACCORD, ASSOCIATIONS MISSIONNÉES PAR LA VILLE DE NANTES

**Les directeurs-directrices, animateurs-animateuses d'accueils périscolaires et d'accueils de loisirs** organisent les activités sur les temps périscolaires et extrascolaires en fonction de l'âge et des besoins des enfants. Lors de ces temps, ils accompagnent les enfants dans les gestes de vie quotidienne.

En complément, des **intervenants municipaux ou associatifs** peuvent participer au projet pédagogique de l'école : éducateurs sportifs, musiciens-intervenants du conservatoire, artistes, jardiniers, photographes, musiciens, bibliothécaires... Ils animent fréquemment des activités pendant le temps scolaire en lien avec l'enseignant ou pendant les temps périscolaires.







NANTES  SERVICES.FR

**Inscrivez votre enfant à l'école.  
Créez et suivez votre dossier  
périscolaire.  
Gérez votre dossier pour les  
accueils de loisirs.**

**Téléchargez**  
Nantes métropole  
dans ma Poche !

Retrouvez toutes les informations concernant  
l'école de votre enfant : menus servis à la cantine,  
perturbations dues aux mouvements de grève  
ou aux alertes sanitaires.

**NANTES  
METROPOLE**  
*dans ma poche*

  
leo lagrange  
FOOD & BEVERAGE

 **accoord**

ALL•NANTES 02 40 41 9000  
**metropole.nantes.fr**



**Nous contacter**

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes  
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1  
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes

**VILLE DE  
Nantes**